



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marchés

Question écrite n° 2874

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur l'évolution de l'emploi dans le commerce non sédentaire ces dernières années. Il lui demande également quelles sont les perspectives en la matière.

Texte de la réponse

Le secteur du commerce non sédentaire regroupe 75 000 entreprises (24 000 entreprises de commerce alimentaire et 51 000 entreprises de commerce non alimentaire) qui emploient environ 18 000 salariés (13 000 dans le commerce alimentaire, 5 000 dans le commerce non alimentaire). Chaque entreprise emploie donc moins d'un salarié en moyenne. Ces caractéristiques font qu'il est quasi impossible de prétendre mesurer à partir des sources administratives habituelles (Unédic, DADS, enquêtes INSEE...) l'évolution précise de l'emploi salarié dans ce secteur : on peut seulement affirmer que, sur les dernières années, l'emploi salarié dans ce secteur ne semble pas afficher de tendance nette à la hausse ni à la baisse. En revanche, le nombre d'entreprises du secteur a augmenté de 20 % en cinq ans (+ 10 % dans le commerce alimentaire, + 25 % dans le commerce non alimentaire), passant ainsi de 63 000 entreprises au 1er janvier 2001 à 75 000 entreprises au 1er janvier 2006. Ces entreprises étant, pour une bonne part, des entreprises individuelles, on peut supposer que, compte tenu des éventuels conjoints collaborateurs, l'emploi non salarié a sensiblement progressé au cours des cinq dernières années, sans toutefois être en mesure d'avancer un chiffre précis.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2874

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Entreprises et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5218

Réponse publiée le : 18 septembre 2007, page 5690